

POUR UNE RENTRÉE DÉCONFINÉE RÉUSSIE

guide pour les parents et les enfants #2

LA REPRISE DE L'ÉCOLE

Le 25 mai marquera la deuxième phase de rentrée dans nos écoles, avec la reprise des classes de MS, CE1, CE2 et CM1 par petits groupes de 10 à 15 élèves maximum. Les mesures prises à Eysines ont été préparés en accord avec le Directeur Académique de la Gironde (DASEN), en collaboration avec l'Inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription (IEN) et les directeur·rices des écoles. Les représentants des parents d'élèves ont également été associés.



Calendrier



* Suite à la concertation avec les services de l'Éducation nationale et les directeur·rices d'écoles, **la décision de la reprise des classes de petite section est, à ce jour, différée au 8 juin 2020.** L'information sera confirmée et communiquée aux parents la semaine du 1^{er} juin.

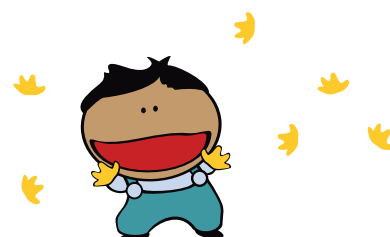
Constitution des groupes d'élèves

Les **directeur·rices d'école** ont la responsabilité d'établir la liste des élèves par groupes de classe et leur répartition de jours de présence.

L'emploi du temps hebdomadaire vous sera communiqué par le directeur·rice de votre école.

› Public prioritaire

Les enfants dont **un ou deux parents, ou parent seul, sont considérés comme « prioritaires »** pourront bénéficier d'un accueil journalier soit à l'école soit au centre de loisirs du Pinsan dans le cadre de l'accueil parascolaire dans la limite des places disponibles (Cf. page 5).



Vous faites partie des professions concernées ?

- ✓ professionnel·les de santé mobilisé·es dans la gestion de la crise sanitaire et assimilés,
- ✓ professionnel·les des services d'urgence et de sûreté (police, gendarmerie, pompiers),
- ✓ enseignant·es,
- ✓ travailleurs sociaux en lien avec l'enfance ou les seniors (éducateur, agent d'Ehpad, service de portage à domicile...),
- ✓ personnel municipal dont la présence est indispensable dans les crèches et les écoles (agent d'entretien et restauration, Atsem, animateur),
- ✓ conducteur·rices TBM,
- ✓ agents de la Poste.



Faites-vous connaître rapidement auprès de votre directeur·rice d'école en fournissant un justificatif professionnel ainsi qu'une attestation signée sur l'honneur prouvant que vous n'avez aucun autre moyen de garde.

L'ORGANISATION

Pour limiter au maximum les risques de contamination, la gestion des flux de personnes dans les écoles est au centre de notre organisation.

Entrées et sorties

› Des horaires échelonnés

Là où plusieurs entrées ne sont pas possibles, pour limiter l'arrivée de tous les parents au même moment et éviter de créer des rassemblements devant les écoles, les horaires de début et fin de cours pourront être légèrement modifiés. Ces informations vous seront communiquées par le directeur·rice de votre école.

› Modification des accès

L'accès aux locaux des écoles pourra se faire différemment selon la configuration de chaque école.

Le directeur ou la directrice d'école indiquera à chaque parent le détail des horaires, des points d'entrée/sortie et de l'emploi du temps.

Récréations



Les récréations seront organisées **par groupes de classe**.

Chaque groupe ira en récréation à un **horaire différent** et/ou sur une **zone de la cour de récréation différente**.

La **durée des récréations** pourra être adaptée si nécessaire.

Restauration

Afin de respecter au plus près les consignes sanitaires, la Ville a fait le choix d'organiser la restauration scolaire **dans les classes**. Les repas seront encadrés par le personnel municipal. Pour les élèves ayant repris depuis le 12 mai, les repas continueront à être fournis par la ville. **Pour les élèves qui reprennent le 25 mai, les familles devront fournir un pique-nique froid, la première semaine.** Ceci permettra d'affiner les effectifs et d'approvisionner pour la production des pique-niques par la cuisine centrale pour la semaine suivante. À partir du 2 juin, les repas seront fournis par la ville pour tous les enfants. Ces repas seront gratuits pour les personnes qui sont dans les deux premières tranches de quotient et ½ tarif pour les autres tranches. Pour une gestion des flux optimale dans la cour de récréation, la restauration sera organisée en **plusieurs services** selon la taille de l'école et le nombre de classes. Les enfants peuvent également rentrer déjeuner chez eux si cela est possible.

LE PROTOCOLE SANITAIRE

Une désinfection totale des écoles a été réalisée avant la réouverture du 12 mai. Parallèlement, un protocole d'hygiène et d'entretien renforcé est mis en œuvre pour limiter au maximum les risques de contamination et ce, bien qu'il soit impossible de rendre une école occupée complètement aseptisée.

Entretien des locaux

Les services de la Ville, en lien avec les recommandations sanitaires des autorités compétentes, mettent en œuvre un protocole spécifique sur la base d'une **désinfection renforcée des surfaces de contact**.

Ces mesures viennent **en complément de l'entretien courant** des locaux scolaires effectué quotidiennement par les agents.

Matériel et équipements de protection

› La ville équipe toutes les écoles :

- ✓ de **distributeurs de gel hydro alcoolique**
- ✓ de **matériel de désinfection** à disposition des usagers tout au long de la journée
- ✓ de **thermomètres sans contact**

› Le port du masque

Chaque employeur a l'obligation de fournir les équipements de protection individuelle à ses salariés. L'Éducation Nationale fournit des masques de protection à l'**ensemble des enseignants**, et la Ville à l'**ensemble des agents de la collectivité** (Atsem, animateur et personnel d'entretien et de restauration).

Concernant les enfants accueillis dans les écoles, les autorités ont arrêté les modalités suivantes :

- ✗ pas de port du masque en maternelle
- ✗ port du masque en élémentaire non recommandé, sauf en cas de suspicion le temps que le parent vienne chercher son enfant à l'école

› **Des aménagements spécifiques**
afin de respecter au mieux les règles de distanciation physique

Dans les classes :

- ✓ **installation distancée** des tables et bureaux,
- ✗ **suppression des supports pédagogiques dits « collectifs ou de manipulation »**,
- ✓ chaque élève aura une **place** qui respecte la distance de 1m autour de lui avec ses camarades,
- ✓ chaque élève aura son **matériel dédié** personnel (trousse, stylo, feutre, crayon de couleur...) qu'il ne devra pas prêter.

Dans les cours de récréation :

- ✓ **délimitation** de différents secteurs,
- ✗ **fermeture des structures de jeux**,
- ✗ **interdiction des jeux de balles ou de ballons.**

LES AUTRES SERVICES MUNICIPAUX

Transport scolaire

Le service de ramassage scolaire est suspendu car il est difficile de le faire coïncider avec des entrées et sorties échelonnées à l'école. Par ailleurs, le respect des mesures sanitaires dans un bus ne permet pas, à ce jour, d'accueillir l'ensemble des usagers dans de bonnes conditions de sécurité.

Temps récréatif

Ce service **fonctionne normalement** de 16h15 à 17h.

Accueil périscolaire

Les Accueils Périscolaires (APS) du matin et du soir adaptent leur fonctionnement. Ils seront **ouverts de 7h30 à 18h30** pour les enfants scolarisés. Les accueils seront facturés aux tarifs habituels.



Création d'un service parascolaire

La ville a décidé de mettre en place ce **service spécifique sur la période de déconfinement** pour accueillir **des enfants du personnel « prioritaire »** et d'autres enfants (en fonction des places disponibles) les jours où ils ne sont pas présents à l'école. Ce service est organisé selon la capacité des villes en termes d'encadrement et de respect des règles sanitaires dans d'autres lieux que les écoles.

- ✔ tous les jours **de 7h30 à 18h30** pour un accueil à la journée (arrivée jusqu'à 9h / départ à partir de 16h15)
- ✔ au **centre de loisirs du Pinsan**
- ✔ limité à **100 places maximum** pour des questions de moyens et de sécurité
- ✔ **réservé aux enfants du personnel « prioritaire » scolarisés et aux autres familles dans des situations particulières** (familles monoparentales reprenant le travail...), selon les places disponibles. Dans ce cas, fournir une **attestation de l'employeur** de reprise d'activité pour les deux parents ou parent seul.
- ✔ **sur inscription** à l'adresse julie.stoiber@eysines.fr (précisez les jours et semaines concernés ainsi que les horaires de fréquentation). L'inscription sera confirmée par retour de mail. En cas de besoin, contactez le 06 27 51 27 22
- ✔ **gratuit**

Chaque famille qui utilise ce service devra fournir un repas froid à son enfant pour le midi. Toute annulation de réservation doit parvenir 48h avant la date prévue, faute de quoi l'enfant ne pourra plus accéder au service ultérieurement.

Accueils du mercredi après-midi

Ce service sera assuré dans les écoles, pour les enfants scolarisés le matin et les enfants du public « prioritaire » accueillis dans les écoles. La fréquentation du mercredi doit être réservée sur l'espace « dém@rches familles ». Ce service sera facturé au tarif habituel.

Mesures générales

Pour un déconfinement réussi, votre collaboration est un atout précieux :

- ✔ chaque matin, vous devez **vous assurer que votre enfant ne présente pas de symptômes et notamment vérifier qu'il n'a pas de température.**
À partir de 37,8°C, vous n'êtes pas autorisé-e à l'amener tout comme s'il présente des symptômes. La Ville ayant doté chaque école d'un thermomètre sans contact, nous pourrions également procéder à la vérification des températures des enfants.
- ✔ **habilitez et chaussez votre enfant de manière à ce qu'il puisse être le plus autonome possible** lors de sa journée, en particulier s'il est en maternelle
- ✔ **prévoyez une gourde ou une bouteille d'eau nominative**

Par ailleurs, toutes les classes de découverte, les sorties scolaires comme toutes les manifestations en intérieur ou extérieur (kermesses, spectacle de fin d'année APS, etc...), sont annulées jusqu'à la fin de l'année scolaire.